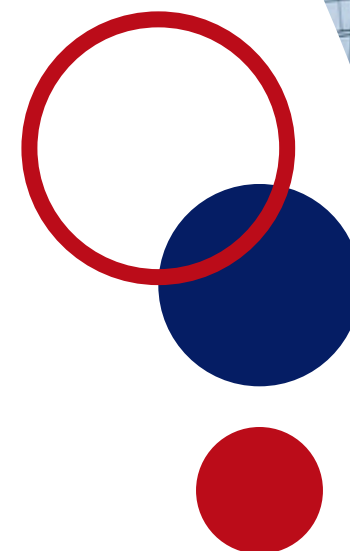




**CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES
DE PETER KLEEN**





Préambule

Depuis sa réouverture en 2003, le groupe PETER KLEEN a affirmé son rôle majeur dans son secteur d'activité tout en s'engageant activement dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Conscient de l'impact de ses achats sur l'environnement et la société, PETER KLEEN adopte une politique d'achats responsables qui reflète son engagement envers un avenir durable. Cette charte vise à établir des attentes claires pour ses fournisseurs, ainsi qu'à encourager la collaboration pour atteindre des objectifs communs en matière de développement durable.



ENGAGEMENTS DE PETER KLEEN ENVERS SES FOURNISSEURS

Le groupe PETER KLEEN s'engage à :

- Procédures transparentes et équitables :
- Sélectionner les fournisseurs à travers un processus juste, transparent et conforme aux principes de la commande publique. L'objectif est d'assurer une concurrence loyale et d'informer les fournisseurs des motifs de non-sélection.
- Relations de confiance :
- Respecter la confidentialité des informations sensibles et veiller à la mise en place de relations durables avec les fournisseurs, en intégrant des critères sociaux et environnementaux dans les relations commerciales.
- Éthique :
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, éviter les conflits d'intérêts, et adopter une politique stricte en matière de prévention des risques de dépendance économique des fournisseurs.
- Communication :
- Intégrer cette charte dans tous les contrats et communiquer sur la politique d'achats responsables, sensibilisant ainsi l'ensemble des parties prenantes internes et externes.



2. Engagements attendus des fournisseurs

PETER KLEEN attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes suivants :

- Droits de l'Homme et conditions de travail :
- Les fournisseurs doivent garantir l'interdiction du travail forcé ou des mauvais traitements, respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), garantir des conditions de travail sûres, et assurer des salaires justes et des horaires respectant les droits des travailleurs.
- Engagements éthiques :
- Les fournisseurs doivent s'engager contre la corruption et la fraude, respecter la confidentialité des informations, et éviter toute forme de pratiques anti-concurrentielles.
- Environnement :
- Il est exigé que les fournisseurs minimisent leur impact environnemental en maîtrisant leurs consommations d'énergie et de matières premières, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre et en favorisant le recyclage. Ils doivent également rechercher des solutions plus écologiques à chaque étape du cycle de vie des produits ou services fournis.
- Sous-traitance :
- Les fournisseurs doivent étendre les principes de cette charte à leurs sous-traitants et s'assurer que ceux-ci respectent les mêmes engagements en matière de développement durable.

3. Suivi des engagements

- Bilan et audits :
- Le respect de la charte sera suivi à travers des bilans réguliers, et des audits pourront être réalisés durant l'exécution des contrats pour vérifier l'application des engagements pris.
- Amélioration continue :
- Les fournisseurs doivent participer activement à une démarche d'amélioration continue, en mettant en place des plans d'action pour respecter et améliorer les critères sociaux et environnementaux de la charte.

4. Références légales et principes directeurs

Cette charte se base sur les principes fondamentaux des Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, et sur les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle s'inspire également des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement, et de lutte contre la corruption.



Conclusion



Le groupe PETER KLEEN et ses fournisseurs s'engagent à promouvoir ensemble une approche d'achats responsables et à travailler dans le respect des normes éthiques, sociales et environnementales. La mise en œuvre de cette charte contribuera à renforcer une relation de confiance mutuelle, essentielle pour un développement durable et respectueux.

